Personne ne sait quelle proportion le Haut-Canada aura à contribuer-si cette proportion sera de \$12,000,000, \$15,000,000, ou **\$**20 000,000. Mais si l'on tient compte du chiffre de la dette qu'il nous faudra assumer. ainsi que de la proportion des \$62,500,000 assignée au Haut et au Bas Canada, et aussi cette portion de dépenses non encore établie par les résolutions, je pense que lorsque le chemin de fer intercolonial sera construit, le Haut-Canada sera chargé d'au moins \$50,-000,000, comme montant de sa part de la dette. Je ne vois pas qu'il soit possible que le peuple supporte un parcil fardeau, et je ne crois pas non plus que s'il comprenait cetto question comme il devrait la comprendre, il consentirait à ce que nous votions en sa faveur. On pourra peut-être penser que je ne suis pas en faveur de la confédération; mais tel n'est pas le cas. Je désirerais beaucoup la fédération de toutes les provinces, mais tout en désirant cette fédération, je désire qu'elle soit basée sur des principes justes et équitables,-de façon à ce que chacune des différentes provinces du domaine de Sa Maiesté partage également. Jo ne veux pas qu'une partie des provinces soit placée dans une position d'infériorité par rapport aux autres. Je crois que le Haut-Canada devrait avoir ses justes droits Je crois que le Bas-Canada devrait avoir ses justes droits, et je crois aussi que les autres provinces devraient avoir leurs justes droits. Nous devrions effectuer notre union non avec un sentiment de défiance, mais avec un sentiment de bon vouloir réciproque, prêts à nous prendre par la main et à marcher vers ce que j'espère être une honorable destinée. (Ecoutes! écoutes!) Je suis bien convainou que plus cette question sora discutée, - quoi qu'en aient dit certains hon messieurs,-plus elle sera discutée et pesée, plus elle deviendra impopulaire. Je n'ai reçu qu'une seule lettre de mes commettants sur cette question, et la seule allusion qu'y fait celui qui m'écrit est celle ci : "No votes pas pour le chemin de fer interco-Il sjoute : " J'aimerais la fédération, mais ne votez pas pour le chemin de fer intercolonial." Mais, hon. messieurs, que j'eusse ou non reçu une pareille injonction, je no pouvais voir la possibilité pour moi de voter en faveur des résolutions telles quelles sont aujourd'hui. J'ai étudié avec le plus d'attention possible les différents discours qui ont été prononcés dans cette chambre. J'ai écouté avec une attention respectueuse

l'hon, et vaillant chevalier qui est à la tête du gouvernement, et aussi son hon, collègue le commissaire des terres de la couronne, et je serais heureux, si je le pouvais, de me joindre à eux dans le vote qui va bientôt être donné: mais je ne vois pas comment je pourrais concilier une pareille conduite avec le devoir que j'ai à remplir vis-à vis de mes commettants, de moi-même et de mon pays. Je ne pourrai jamais consentir à enlever par mon vote les droits qui appartiennent au peuple, sans auparavant lui demander son consentement. Si on lui donne le temps nécessaire pour qu'il puisse juger pleinement le sujet, et qu'il vienne ensuite dire à cette chambre : " Nous consentons à faire l'essai de ce projet -nous consentons à l'accepter avec tous ses défauts, dans l'espérance qu'il fonctionnera bien," je consentirai à voter pour la mesure telle que proposée. Mais cette opportunité ne nous étant pas offerte, je dois dire que si je suis dans cette chambre lorsque le vote sera pris sur cette mesure, je devrai enregistrer mon vote contre elle, et en le faisant j'obéirai aux dictées de ma conscience. J'agirai ainsi parce que je pense que c'est nour moi un devoir à remplir, quelque pénible qu'il puisse être pour moi de voter contrairement aux vues du gouvernement sur ce sujet, et contrairement à la grande majorité de cette chambre. Et tout en concédant à chacun des hon, messieurs qui peuvent d fférer d'opinion avec moi la même liberté de jugement que je réclame pour moi-même. tout en étant prêt à juger avec charité la conduite que mes confrères membres ont cru devoir suivre relativement à cette mesure, je suis persuadé qu'ils ne me contesteront pas le droit que j'ai de remplir mon devoir suivant les dictées de ma conscience et suivant ce que je crois être pour l'avantage de mes commettants. Et si mes commettants n'approuvent pas ce que je suis à la veille de faire, ils n'ont que cela à me dire : "M. FLINT, votre conduite n'est pas en accord avec pos vues; nous désirons que vous vous retiriez do la vio publique," et je serni excessivement heureux de me conformer à leurs désirs. (Ecoutez! écoutez!)

L'HON. M. DE BEAUJEU—Hon. messieurs:—Je crois faire acte de patriotisme en donnant mon appui aux résolutions qui nous sont soumises et qui ont pour objet de confédérer et grouper ensemble diverses provinces de manière à former une nationalité. Ce projet ne surprendra personne si l'on réfléchit que l'immense territoire dont il